



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équipements

Question écrite n° 78988

Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le renouvellement nécessaire du parc télévisuel des prisons à l'occasion du passage à télévision numérique terrestre. De novembre 2009 à novembre 2011, toutes les régions françaises vont passer au tout numérique ; en région Centre, le basculement est prévu pour le 19 octobre 2010. Afin que les prisons françaises ne restent pas à l'écart de cette avancée technologique de ce média quotidien qu'est la télévision, il lui demande quelles mesures elle compte mettre en oeuvre pour que cette innovation puisse être partagée à l'intérieur même des murs des prisons.

Texte de la réponse

La direction de l'administration pénitentiaire a conduit fin 2008 une étude permettant d'aboutir au schéma directeur de la télévision et du multimédia dans les établissements pénitentiaires. La contrainte relative au passage au tout numérique et surtout à l'arrêt de la diffusion de la télévision en analogique par la télédiffusion de France (TDF) a bien été prise en compte. La première action réalisée en 2009 s'est traduite par l'audit national des infrastructures de télédistribution (antennes, câblages et composants) de tous les établissements pénitentiaires en métropole, afin de s'assurer de leur comptabilité technique avec la diffusion de la télévision numérique terrestre (TNT). Le budget nécessaire pour la mise en conformité des infrastructures de télédistribution est estimé à 2,5 MEUR répartis sur 169 établissements. Une solution alternative moins coûteuse consistant à conserver les anciens téléviseurs et d'éviter ainsi des travaux importants a été mise en oeuvre dans certains établissements afin de tenir compte du calendrier du basculement au tout numérique. Ces deux solutions, qui ont été réalisées dans le cadre des préconisations de l'audit, ont l'avantage de permettre aux personnes détenues de regarder l'ensemble des chaînes de la TNT, y compris sur des téléviseurs non équipés d'un décodeur TNT.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Patrick Gille](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78988

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2010, page 5461

Réponse publiée le : 14 septembre 2010, page 10071